



Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

07 AVR. 2023

ID : 033-213302078-20230406-D202330-DE



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 6 AVRIL 2023

DELIBERATION 2023.30 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FIPDR : ACHAT DE MATERIEL VIDEO

Effectif du Conseil	29	Date de convocation	30 MARS 2023
Conseillers en exercice	29	Date de la séance	6 AVRIL 2023
Conseillers présents	25	Heure de la séance	19H00
Nombre de votants	28	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal
Quorum	15	Président de séance	Laurent de LAUNAY
Procurations	3	Secrétaire de séance	Clément MEZERGUE – Conseiller

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
DE LAUNAY Laurent	X			
NABET-GIRARD Brigitte, Adjointe	X			
DUBREUIL Thierry, Adjoint		X		Serge FLAHAUT
FLOIRAT-RATTE Delphine, Adjointe	X			
BOUEY Gilles, Adjoint	X			
COMBIER Audrey, Adjointe	X			
MASSY Joel, Adjoint	X			
GLIZE Caroline, Adjointe	X			
FLAHAUT Serge, adjoint	X			
CARO Chantal, CM			X	
GIRARD Philippe, CM		X		Brigitte NABET-GIRARD
SARRAZIN Anne-Marie, CM	X			
PRUVOST Gilles, CM	X			
BEAUCHENE Natacha CM	X			
DIRHEIMER Thierry, CM	X			
CLAVIER Yannick CM	X			
EMERIAU Régis, CM	X			
LARGOUET Karyn, CM	X			
GANNE Arnaud, CM	X			
BRARD Philippe, CM	X			
GUIRIEC Marilyn, CM	X			
VIDORRETA Virginie, CM	X			
MEZERGUE Clément, CM	X			
VEYSSIERE André, CM	X			
FONTAINE Aline, CM	X			
CARRERE Sophie, CM	X			
MALVILLE Frédéric, CM	X			
BOISSEAU Marc, CM	X			
FAGEOLLE PIQUER Ludivine-Grâce CM		X		Frédéric MALVILLE

Mairie d'Izon

207, avenue du Général de Gaulle

Tél. 05 57 55 45 46 - contact@izon.frwww.izon.fr

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FIPDR : ACHAT DE MATERIEL VIDEO

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'appel à projet au titre du programme S du FIPDR 2023 précisant les modalités d'attribution du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR)

Dans le prolongement de la signature du Contrat de Sécurité Intégré, au sein duquel l'État s'engage notamment à soutenir financièrement les projets de développement de vidéoprotection, il est proposé de déposer un troisième dossier au titre de l'année 2023.

Considérant les projets d'investissement de la Commune d'IZON au titre de l'exercice 2023,

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- **SOLLICITER** l'Etat au titre du FIPDR 2023 pour le projet suivant :

*EQUIPEMENT DE MATERIELS DE LA POLICE MUNICIPALE (caméras piétons)

- **DIT** que le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Postes		État (FIPDR)	3021,00€
Remplacement de 4 caméras piétons	6043,00€	Autofinancement	3022,00€
TOTAL	6043,00 €	TOTAL	6043,00 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Joël MASSY, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, 28 Pour, 0 contre, 0 Abstention.

- **DECIDE** de solliciter l'Etat au titre du FIPDR 2023 dans les conditions visées ci-dessus.

Publiée le
Le Secrétaire de séance



Clément MEZERGUE

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs des mairies des communes membres ;

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Fait à Izon, le 6 Avril 2023

Le Maire,



Laurent de LAUNAY.